

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 19 janvier 2002 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD		
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Centre	Bernard NOWAK	Martinique	Jean Louis BLANCHARD (Supp.)
Corse	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD	Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN (représent.)
Est	Michel GAUCHET	Normandie	Denis RANÇON
Guadeloupe	Gérard PUIG (représent.)	Polynésie Française	René CAVALLO
Ile de France Picardie	Florent ROUX	Provence	Daniel HURON
Ile de la Réunion	<i>Non représentée</i>	R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Sont également présents : -ordre alphabétique-

Roland BLANC, Président de la FFESSM ; Jean Marc BRONER, Chargé de mission, I.N ; Jean CABARET, responsable secourisme ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Claude DUBOC, I.N. ; Pascal ENJALBERT, responsable plongée enfants ; Jean ESCALES, Président du comité régional Corse, IN; Alain FORET; Philippe GRAND, président du Comité Atlantique-Sud ; André GROUSSET, médecin fédéral national ; Michel LELOUP, président de la CMPN ; Pascal MONESTIEZ, I.N; Jean Pierre MONTAGNON , I.N; Jean Yves REDUREAU, I.N., représentant du CDN en CTN; Richard POTHIER, IN; Gérard PUIG, Délégué du collège des I.N.; Xavier SENDRA, CTN UCPA ; Robert SEVERIN, IN ; Régine TELLIEZ, membre du CDN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 22 septembre 2001.

Le P.V. de la réunion de CTN du 22 septembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation de l'organigramme de la CTN. : Actualisation janvier 2002. et du mailing des 17 C.T.R. :
(Jean Louis Blanchard et Denis Raçon)

L'organigramme est partie intégrante du PV, conformément à la décision prise lors de la CTN précédente.

Le mailing des 17 CTR sera fourni ultérieurement.

J-L Blanchard indique qu'un nouveau poste est créé : Pascal Monestier est chargé d'une étude statistique sur les MF2 à partir d'archives couvrant les résultats des 5 dernières années, ainsi que sur le profil des instructeurs nationaux participant à ces formations et examens.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, J-L Blanchard propose de donner aux CTR les informations à caractère technique issues du dernier CDN (5 et 6 janvier 2002) :

Dossier Padi :

Pour le suivi du dossier, les Présidents de CTR seront consultés à l'avenir, et à travers eux les techniciens dans les régions. Ce type de fonctionnement est fédérateur et permet de mieux faire comprendre les points positifs du projet de convention.

De plus il faut revenir sur 2 points : d'abord dans la charte signée l'utilisation du mot « équivalence » est abusive et malheureuse. En effet, suite aux consultations de J-L Blanchard avec P. Cazenave de Padi-France, il est clair que ce qui importe est la notion de « passerelles », alors qu'il est illusoire de parler d'équivalences entre deux systèmes de certification dont les objectifs, la philosophie, les volumes de formation alloués, sont différents. D'autre part, en ce qui concerne la carte au double logo Ffessm/Padi, délivrable à nos niveaux 1 dans les centres Padi, il n'est mentionné nulle part que le récipiendaire est reconnu par Padi comme « Padi open water diver ». De sorte que nos plongeurs, munis de cette carte « reconnaissance niveau 1 par Padi », auront toutes les difficultés à se faire reconnaître « Padi open water diver » lorsqu'ils se présenteront dans un Padi center à l'autre bout du monde.

Projet : créer un niveau spécifique à la Ffessm, en amont du niveau 1

Arguments : nous sommes en délicatesse avec la Cmas, laquelle indique dans son standard plongeur 1 étoile qu'il faut obligatoirement avoir validé des plongées en milieu naturel. De même pour Padi, de sorte que l'imposition des 4 plongées mer au minimum pour nos niveaux 1 demandant le « Padi open water diver » est pour le moins désagréable, voire humiliant.

Proposition : reprendre in extenso nos contenus de formation niveau 1, les rebaptiser contenus de formation brevet élémentaire Ffessm (ou toute autre appellation à peaufiner), conduisant à la délivrance par les clubs y compris ceux de l'intérieur d'un diplôme « brevet élémentaire Ffessm » sans délivrance d'une carte double face niveau 1. Le niveau 1 proprement dit est, quant à lui, soit délivrable au candidat déjà titulaire du brevet élémentaire plus un minimum de 4 plongées en milieu naturel dûment justifiées sur carnet de plongée, soit au candidat qui fait sa formation directement en milieu naturel (le nombre minimum de plongées devant être dans tous les cas de 4 au moins, dûment justifiées sur carnet de plongée).

Projet : créer un stage initial obligatoire MF2 à partir de 2002

Arguments : crédibiliser le système, avoir une architecture MF2 analogue à l'architecture MF1, intégrer les régions dans une partie de la formation deuxième degré par une décentralisation qui reste à étudier, redéfinir les postes et missions des Instructeurs Régionaux par rapport à la formation MF2.

Que faire du rapport annuel des jurys MF2 ?

Réponse CDN : à mettre en ligne sur le site, et téléchargeable

Résolution du problème de reconnaissance du niveau 4 du SNMP

Arguments : le mode de déclaration, d'évaluation et d'archivage du niveau 4 organisé par le SNMP étant désormais conciliable avec nos objectifs, nous proposons de reconnaître au niveau 4 SNMP les mêmes prérogatives qu'au niveau 4 ANMP.

Réponse CDN : approuvé

Projet cartes Cmas de spécialité

Rappel : c'est un projet qui traîne, alors que la recommandation par la CTN est faite depuis longtemps.

Il s'agit de 3 spécialités qui sont « deep air diver », « rescue diver » et « underwater navigation speciality ».

Il suffit de faire le point sur les modalités Ffessm/Cmas, sur le coût et sur la phase opérationnelle. JLB demande à poursuivre ce dossier et à finaliser la proposition.

Réponse CDN : approuvé

Projet : mise sur site du manuel du moniteur et du responsable fédéral

Arguments : suivre au plus près l'actualité de la CTN, de façon à disposer de renseignements « frais ».

Réponse CDN: approuvé, avec téléchargement gratuit. Mais on conserve cependant l'édition papier, mise en fourniture fédérale, et payante. Cette édition papier est bien évidemment actualisée au mieux une fois par an.

Demande : envoyer gratuitement Subaqua à chaque Président de CTR

Réponse CDN : refusé

Rappel : l'organisation des encadrements de stages MF2 et jurys d'examen MF2 en terme de participation IN et IN stagiaire relève d'abord du Bureau de la CTN, cela pour laisser toute latitude et toute souplesse d'organisation.

Réponse CDN : cela est conforme à la mission et définition de poste des élus du Bureau CTN

3) Présentation et commentaires : Le budget prévisionnel 2002 de la CTN (René Cavallo et Jean Louis Blanchard.)

Le président de la CTN fait quelques commentaires sur le budget de la commission.

Le prévisionnel est en hausse par rapport à 2001 ; les RIPE sont pérennisées ainsi que le colloque national plongée enfants, le budget du séminaire des IN est revu à la hausse . L'essentiel du budget est alloué aux actions de formations (dont stages et examens MF2, mais aussi Formateurs de TIV). Le fonctionnement des groupes de travail CTN est désormais budgété. Dans cette période de restrictions, le budget de la Technique devrait faire l'objet de toutes les attentions.

Pièce annexe 1 (deux pages).

4) Réponses aux questions diverses n'ayant pas été traitées lors de la réunion précédente.

4.1) Encadrement en mer ou milieu naturel des enfants par le E1 dans l'espace proche : Oui, si le directeur de plongée est E3, et non si le directeur de plongée est P5. (encadrant E2 minimum dans ce cas).

4.2) Stage pédagogique MF1 : Le premier examen doit être passé dans les 3 ans qui suivent la fin du stage initial obligatoire ; cet examen constitue la clôture du cursus. En cas d'échec dans les trois ans, il suffit de respecter un délai d'un mois (30 jours achevés) pour représenter l'examen.

Au delà des trois ans, le candidat doit refaire un stage final pour présenter un nouvel examen. Ce stage final supplémentaire ainsi que ce nouvel examen devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois achevés qui suivent la fin du cursus de 3 ans. De même pour tout nouvel examen en cas d'échecs successifs : un tel examen sera présenté dans la période des 12 mois achevés qui suivent la fin du cursus de 3 ans.

4.3) Un MF2 est limité à 4 stagiaires pédagogiques en formation MF1, les CTR sont habilités à contrôler. Un numéro de déclaration enregistré en CTR doit être porté sur le livret pédagogique en fin de stage initial..

4.4) Délivrance d'un brevet fédéral par un CODEP : Cette possibilité n'est pas prévue par les statuts fédéraux.

5) Projet de convention F.F.E.S.S.M./P.A.D.I. : Etat d'avancement, prise en compte des retours :

(René Cavallo, Jean Louis Blanchard)

5.1) N1, N2, N3 : Ce premier projet a été remanié en fonction des retours des régions. Le document présenté en CTN est une synthèse, construite à partir des documents suivants :

- Projet de convention entre la FFESSM et PADI (il s'agit de la première version de ce projet, qui avait été proposée à Padi-France dès le mois de septembre, et qui avait été également présentée en Commission Technique Nationale de la FFESSM le 22 septembre 2002)
- Charte de reconnaissance mutuelle FFESSM-PADI
- Convention de passerelles complémentaires de formation FFESSM-PADI (il s'agit de la contre proposition globale de Padi-France, suite à la proposition de la FFESSM en septembre 2001).
- Divers retours des CTR.

5.2) . Il reste des points de divergence pour les niveaux supérieurs, de sorte que René Cavallo et Jean-Louis Blanchard ont demandé à P. Cazenave (Padi France) de refaire des propositions qui puissent évacuer les

points forts de divergence tels que constatés dans le document global (tous niveau plongeurs, plus guides de palanquée, plus moniteurs...). La CTN attend les retours.

La CTN approuve à l'unanimité des CTR présentes ou représentées les travaux menés par René CAVALLLO et Jean Louis BLANCHARD.

Pièce annexe 2 (deux pages) , et 3 (5 pages) .

6) Commentaires et décisions concernant le passeport de plongée.

La CTN a pris connaissance des derniers retours ; il reste la partie administrative, cette partie revient au CDN. Toutefois J-L Blanchard indiquera à F. Roux quelques calages opportuns.

Par ailleurs le Président de la CTN souhaite commenter la position de la CTN suite à l'édito paru dans Subaqua n° 180 de janvier 2002 : **Pièce annexe 4.**

7) Commentaires et mode de délivrance des cartes « 100 plongées, etc... ».

Il faut décharger les présidents de CTR de la validation des cartes 500 et 1000 plongées, contrairement à ce qui a été annoncé précédemment dans Subaqua n° 179 page 21. Cette décision est prise à l'unanimité des CTR présentes ou représentées.

Dans l'attente, il faut néanmoins répondre à la demande, ces validations seront assurées par les présidents de club.

8) Décisions concernant la fourniture du « rapport annuel 2001 des jurys de MF2 ».

Suite aux décisions du CDN, ce document est fourni à chaque président de commission technique régionale qui sera chargé de le diffuser aux candidats potentiels (un exemplaire est distribué lors de la séance).

Une version sera mise sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

9) Bilan du séminaire 2001 des I.N. et recommandations du collège des I.N. concernant les épreuves du M.F.2 :

J-L Blanchard précise que les points qui suivent font tous partie du PV du séminaire des I.N (Banyuls, novembre 2001) de sorte qu'ils ont déjà été présentés au CDN les 5 et 6 janvier 2002.

9.1) Modification de l'épreuve de R.S.E. (Gérard Puig) : décision.

Cette épreuve doit être maintenue ; toutefois un arrêt doit être effectué à trois mètres, avec reprise d'embout et application des consignes de sécurité. Le système de notation est maintenu. Cela vise aussi bien l'épreuve de RSE dans l'examen de niveau 4 que l'épreuve de RSE dans l'examen de MF2.

Dans la mesure où les objectifs, le déroulement et l'évaluation de l'épreuve sont inchangés hormis le fait d'arrêter l'épreuve à 3 mètres plutôt qu'en surface, et tenant compte que cette recommandation est déjà passée en CDN, il est envisagé de rendre l'effet immédiat : 15 CTR sont pour ; la CTR Bretagne Pays de Loire est tout à fait d'accord sur le fond, mais en ce qui concerne la forme Claude Ollivier aurait préféré consulter la base.

Décision : applicable au 19 janvier 2002.

Pièces annexes 5 et 6.

9.2) Modification de l'épreuve Bouée à 40 mètres (Gérard Puig) : Décision.

Ce point est donné à titre d'information et sera discuté à nouveau lors de la prochaine CTN pour décision.

Pièce annexe 7.

**9.3) Nouveau découpage des épreuves théoriques par transversalité des thèmes (Claude Duboc) :
Information.**

Claude DUBOC présente une réflexion sur une refonte des équilibres entre les épreuves théoriques du MF2.

Pièce annexe 8 (4 pages)

9.4) Epreuve matériel au MF2(Claude Ollivier) : Information.

Pièce annexe 9 (2 pages)

9.5) Epreuves de pédagogie pratique et préparatoire (Jean Louis Dindinaud) : Information.

Jean Louis Dindinaud présente une réflexion sur la fusion des pédagogies pratiques et préparatoires.

Pièce annexe 10 (3 pages)

10) Décisions concernant la mise à jour du manuel du moniteur, et la mise sur site des documents C.T.N. validés.

Le manuel du moniteur sera disponible sur le site fédéral, une version papier sera maintenue à disposition en fourniture fédérale.

La mise à jour sera confiée à un référent.

Le site actuel : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/> est proposé comme site officiel de la Commission Technique Nationale, en lien avec le site fédéral. Adopté à l'unanimité.

11) Contenus de formation « initiateur de club », état d'avancement des travaux, Jean Pierre Montseny.

La saisie des retours est commencée. Le groupe de travail a été élargi à : Martial Douillard et Daniel Mallet.

Les formulaires déjà partis sont téléchargeables sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

La nouvelle date butoir est fixée au 15 février, les retours sont à adresser à Jean Pierre MONTSENY : 4 place de l'Aire 34 980, Saint Clément de Rivière.

12) Contenus de formation « plongée enfants » ; Réglementation fédérale concernant la plongée enfants : Décision : (Pascal Enjalbert, Pascal Monestier)

Gérard PUIG commente le compte rendu des RIPE 2001. Roland BLANC félicite tous les organisateurs et les participants pour cette manifestation qui est une réussite fédérale.

Pascal ENJALBERT présente la synthèse de l'organisation. **Pièce annexe 11 (2 pages)**

Jean Louis Blanchard précise qu'il a également demandé à ce que les comptes des RIPE 2001 soient fournis aux CTR, pour information. **Pièce annexe 12**

Un document précisant la liste des clubs proposant la plongée enfants est édité. Il sera renvoyé dans les CTR pour consultation et diffusion vers les responsables « plongée enfants » régionaux.

Adresse pour toute communication : pascal.enjalbert@libertysurf.fr

En ce qui concerne la réglementation fédérale pour la plongée enfants, et les points soulevés par Pascal Monestier lors de la réunion de CTN du 22 septembre 2001 (pièce jointe 7 du précédent PV de CTN), le Président de la CMPN n'a pas fourni de réponse à la demande de la CTN. La CTN demande à nouveau réponse à la question posée.

13) Livres de référence CTN, fascicule niveau 1. Vidéo : Etat d'avancement (Alain Foret) **Pièce annexe 13**

13.1) Le fascicule N1 :

Le groupe de travail est piloté par Alain Foret, Florent Roux, Christian, Bernard et Jean Louis Dindinaud. De plus Claude Ollivier s'engage pour la CTR Bretagne Pays de Loire à proposer une personne de son Comité pour rejoindre le groupe de travail.

13.2 Les documents d'accompagnement vidéo : les cassettes réalisées par Frédéric Gleyze Action Image en liaison avec Alain Foret sont en finalisation. En particulier la cassette N2 est quasiment terminée, hormis quelques retouches dues à une réunion de calage (A. Foret, J-L Blanchard, J Escales, R. Blanc, R. Cavallo)

13.3) Coffret N1 et N2 : Le principe du produit est adopté à la majorité.

14) Plongée pour handicapés moteurs : Information (Philippe Grand).

Philippe GRAND présente la formation handiplongeurs.

Pièce annexe 14 (2 pages)

15) Revalorisation des brevets FFESSM : Synthèse et décision : (Robert Séverin.)

Quelques retours ont été notés par Bob Séverin. Toutefois, tenant compte de l'évolution rapide du cadre juridique et institutionnel, de l'apparition éventuelle de nouveaux partenaires, de l'ouverture européenne, le projet est mis en attente.

Ce dossier sera relancé et examiné ultérieurement.

16) Secourisme fédéral : Synthèse du séminaire de Lyon, propositions :

Jean CABARET fait l'état des lieux. Il présente un document de synthèse appelé « la formation au secours en plongée ». **Pièce annexe 15 (7 pages).**

Beaucoup de divergences apparaissent.

Jean Louis BLANCHARD répète la commande de la CTN : Ne pas gripper le système.

L'agrément départemental doit être développé, mais la fédération doit rester maître d'œuvre de ses formations.

Une recommandation forte doit être faite pour acquérir les diplômes « sécurité civile », cependant il faut conserver une autonomie fédérale .

Manifestement le thème doit être encore épuré. En conséquence Jean-Louis Blanchard met en vote la proposition suivante :

- Avoir pour objectif de conserver une architecture de formation analogue à celle qui existait avec l'ex-CFPS (y compris dans l'administration et l'organisation), sous l'appellation « réactions et interventions face à un accident de plongée » .
- De ce fait reprendre le document présenté par Jean Cabaret, le remanier et l'épurer avec retours directement aux 3 référents (voir dans organigramme de la CTN) avec **date butoir au 1 mai 2002**. Le tout pour validation et décision lors de la prochaine réunion de CTN.
- De façon non contradictoire viser à encourager et développer au mieux les agréments départementaux.
- De façon non contradictoire vise dans un futur proche (ou lointain) à réintégrer l'enseignement de la partie purement plongée dans les cursus d'enseignant (E3).
- Prolonger la phase transitoire jusqu'à la prochaine réunion de CTN, de façon à ne pas « gripper » le système (*)

La proposition de J-L Blanchard est adoptée à 13 voix pour , sur 16 voix exprimées.

(*) cette phase transitoire est dûment décrite dans CTN-info page 45 de Subaqua n° 179.

17) Divers et 18) Questions diverses

Les questions diverses sont reportées à la réunion de CTN de juin 2002.

Info :Séminaire national « secourisme fédéral »

La commission technique Normandie accueillera ce séminaire en 2002.

Lieu : Centre Fédéral Régional de Plongée de Normandie, à Tourlaville.

Dates : samedi 30 novembre et dimanche 1 décembre 2002.

Info : Stage national formateurs de TIV

6 et 7 avril 2002 à Hendaye.

Pièce annexe 16 (2 pages).

Prochaines réunions de C.T.N. : Le 9 mars à Bordeaux.

Le 1 juin 2002 au siège national.

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon

Documents joints :

Annexes 1 à 16

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

état au 19 janvier 2002

	NOM et PRENOM	TEL / FAX	E-MAIL
Président	Jean-Louis BLANCHARD	Tel : 0622730218 Fax : 0490733474	jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr blanchard@mageos.com
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT	Tel : 0477216673 Fax : 0477216673	cp-ce-rochetaille@wanadoo.fr
Secrétaire	Denis RANCON	Tel : 0611523029 Tel : 0235206183	Rancon.Denis@wanadoo.fr
Conseiller gestion du budget	René CAVALLO	Tel : 0491339931	dtn@ffessm.fr
Conseillers rédaction CTN-info	Jean-Marc BRONER J-L BLANCHARD	Tel : 0491339931	jmbronner.ffessm@waika9.com
Délégué Collège des Inst. Nationaux	Gérard PUIG	Tel : 0468883166 Fax : 0468881779	redervis@libertysurf.fr
Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ	Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
	Pascal ENJALBERT	Tel : 0671465907	pascal.enjalbert@libertysurf.fr
Secourisme fédéral	Jean CABARET	Tel : 0475908144 Tel : 0687732133	jean.cabaret@wanadoo.fr
	Guy ZONBERG	Tel : 0149850473	guy.zonberg@wanadoo.fr
	Daniel MELL		daniel.mell@wanadoo.fr
T.I.V Site de la CTN	J-P MONTAGNON		jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr
Sujets d'examen nationaux	Claude DUBOC	Tel : 0491688730 Tel : 0670706858	cduboc@libertysurf.fr
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL	Tel : 0442010801	jc.cayol@wanadoo.fr

GROUPES DE TRAVAIL

Livres de référence	Alain FORET	Tel : 0467271290 Tel : 0609078678	contact@plongee-plaisir.com
Revalorisation brevets ; image	Bob SEVERIN	Tel : 0466623436 Tel : 0662133634	zabym@infonie.fr
Cont. de formation : initiateur de club	Jean-Pierre MONTSENY	Tel : 0467841649	ctir_lrmp@hotmail.com
Plongée handicapés	Philippe GRAND	Tel : 0608632889	papadlo@wanadoo.fr
Statistiques	Pascal MONESTIEZ	Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
Contenus de formation : MF1	Christian FERCHAUD	Tel : 0468925475 Fax : 0468612969	ch.ferchaud@wanadoo.fr
Architecture et cont. de formation : MF2	Collège des Instructeurs Nationaux : groupes de travail et référents coordonnés par le Délégué Gérard PUIG		

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>